

AUTORISATION
Modification non substantielle

Le Préfet de l'Oise donne acte à la société ENGIE GREEN FRANCE, dont le siège social est situé Tour de Lille, 29^{ème} étage Boulevard de Turin à Lille (59777) de sa demande du 15 septembre 2019 de conserver les aires du grutage à l'issue des chantiers éoliens du parc exploité par la société HAGUENETS FRANCE et nommé « CHEMIN DES HAGUENETS EST & SUD » sur le territoire des communes de Litz et Rémérangles.

Cette modification n'est pas considérée comme substantielle au titre de l'article R.181-46 du code de l'environnement et ne nécessite pas de prescriptions complémentaires.

Pour le Préfet
et par délégation,
le Secrétaire Général,

Dominique LEPIDI

Société ENGIE GREEN FRANCE
Tour de Lille, 29^{ème} étage
Boulevard de Turin
59 777 LILLE